



### Site

[Accueil](#)  
[Actualités du site](#)  
[Actualités santé](#)  
[sécurité](#)  
[Agenda](#)  
[Plan du site](#)  
[Mentions légales](#)

### Association

[Espace adhérents](#)  
[Présentation de l'association](#)  
[Contact](#)  
[Adhérer](#)

### Fiches

[Fiches de métiers](#)  
[Fiches de SMR](#)  
[Fiches de risques](#)  
[Fiches de postes](#)  
[Fiches d'entreprises](#)  
[Fiches médico-administratives](#)

### Notes d'information

[Fiches conseils](#)  
[Dépliants d'information](#)  
[Rappels code du travail](#)

### Législation

[Actualités juridiques](#)  
[Documentation juridique](#)

### Documentation

[Bibliographie - Documents](#)  
[Evaluation des risques](#)  
[Liens utiles](#)

### Forum

[Forum](#)

# Acteur dramatique

FICHE METIER BOSSONS FUTE N°228

ROME : [L1203](#) CITP-08 : 2655 PCS 2003 : [354c](#)

## 1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

- ▶ Acteur, comédien, tragédien, figurant, lecteur, intermittent du spectacle, star, vedette.

## 2. DEFINITION

- ▶ L'artiste dramatique incarne un personnage pour le théâtre, la télévision, le cinéma, la radio.

## 3. FORMATION - QUALIFICATION

- ▶ Passage par une école publique ou privée d'art dramatique de niveau IV minimum pour les adultes
- ▶ Possibilité d'une scolarisation adaptée à la profession pour les enfants

## 4. ACTIVITE PRINCIPALE

### 4.1. LIEUX D'ACTIVITE

- ▶ L'activité peut s'exercer dans un théâtre professionnel ou d'amateur, un cabaret, un café-théâtre, un parc de loisirs ; sur un plateau de tournage le cinéma ou la télévision ; ou dans un studio d'enregistrement pour la radio.

### 4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

- ▶ Se faire connaître des producteurs
- ▶ Prendre connaissance des rôles proposés
- ▶ Se mettre dans la peau du personnage
- ▶ Apprendre son texte
- ▶ Comprendre l'objectif du metteur en scène
- ▶ Articuler sa prestation avec celle des autres acteurs
- ▶ Participer aux répétitions
- ▶ Jouer, en principe les soirs et les week-ends
- ▶ Se déplacer pour des tournées ou des tournages
- ▶ Etre attentif à ses accessoires de scène

### 4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- ▶ Costumes de scène ou de tournage
- ▶ Accessoires éventuels
- ▶ Micro, sono
- ▶ Spots lumineux, rampes d'éclairage

### 4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

- ▶ Produits de maquillage et de démaquillage

### 4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

- ▶ Contact avec le public

- ▶ Contact avec les autres acteurs, le metteur en scène, le producteur, les techniciens
- ▶ Contact avec les médias d'intensité variable pouvant aller jusqu'à la violation de la vie privée

#### **4.6. EXIGENCES PARTICULIERES**

- ▶ Une bonne aisance relationnelle
- ▶ Une bonne mémoire
- ▶ Une bonne adaptation à la vie de groupe
- ▶ Une bonne résistance physique et mentale

#### **4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES**

- ▶ Avec du talent de la persévérance et des relations il semble que l'activité puisse être exercée, au moins temporairement, quelque soit le handicap.

### **5. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES**

- ▶ Autre activité salariée tout à fait indépendante du monde artistique pour des raisons "alimentaires"
- ▶ Enseignement
- ▶ Danse, chant, mime

### **6. DANGERS**

#### **6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL**

- ▶ Chutes
- ▶ Traumatismes à l'occasion de la manutention des décors ou des déplacements dans des lieux inconnus ou encombrés
- ▶ Accidents de la route

#### **6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES**

- ▶ Décalages horaires
- ▶ Variations de température : entre l'extérieur et le lieu de spectacle, entre les différents lieux de tournées
- ▶ Travail en lumière artificielle qui peut être permanente
- ▶ Eblouissement par les éclairages
- ▶ Bruit important dans certains spectacles
- ▶ Contrainte vocale
- ▶ Poussières

#### **6.3. AGENTS CHIMIQUES**

- ▶ Cosmétiques pouvant provoquer des allergies

#### **6.4. AGENTS BIOLOGIQUES**

- ▶ Pas à priori

#### **6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES**

- ▶ Charge mentale élevée, pouvant générer dépression, anxiété, burn-out
- ▶ Travail d'équipeS
- ▶ Travail de nuit
- ▶ Travail de week-end
- ▶ Déplacements
- ▶ Tournées
- ▶ Contraintes vestimentaires : tenues inadaptées au climat

## 7. RISQUES POUR LA SANTE

### 7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ **Tableau n°65** RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique (*favorisées par l'exposition au soleil ou à des sources lumineuses riches en UV, par des erreurs alimentaires ou du stress*)

### 7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- ▶ Hypersollicitation cardio-vasculaire à l'occasion des spectacles en direct sur scène
- ▶ Déperdition hydrique(transpiration) pouvant entraîner des coliques néphrétiques
- ▶ Enrouement, nodules des cordes vocales
- ▶ Brûlures et fatigue oculaires
- ▶ Troubles du sommeil en rapport avec les horaires décalés des spectacles
- ▶ Troubles de l'alimentation
- ▶ Fatigue nerveuse liée au retour à sa propre personnalité
- ▶ Perte de repères temporo-spatiaux en rapport avec les tournées
- ▶ Trac avec tremblements, voix déformée ou mal placée, trouble de l'articulé, trouble mnésique
- ▶ Angoisse de la maladie
- ▶ Aggravation des pathologies nécessitant une prise médicamenteuse régulière

## 8. SURVEILLANCE MEDICALE

- ▶ Il peut s'agit d'une surveillance médicale renforcée en raison du travail de **nuît**. Les enfants acteurs bénéficient d'une législation particulière.

### 8.1. VISITE MEDICALE

- ▶ Visite médicale d'embauche puis annuelle en cas de travail de nuit ou tous les deux ans
- ▶ Dépistage des addictions : anxiolytiques, alcool, tabac, autres toxicomanies
- ▶ Surveillance du poids, du sommeil, de l'état digestif
- ▶ Bilan somatique complet en insistant sur l'état ORL et cardio-vasculaire
- ▶ Evaluation de l'état psychologique par différents tests
- ▶ En outre pour les enfants : qualité et niveau de la scolarisation, projets d'avenir

### 8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

- ▶ En fonction de l'examen clinique
- ▶ Bilan biologique de base et puis suivi régulier
- ▶ ECG d'effort conseillé après 50 ans
- ▶ Radio pulmonaire et spirométrie après 50 ans en cas de tabagisme important

### 8.3. VACCINATIONS

- ▶ Rappel DTPolio tous les 10 ans conseillé
- ▶ Vaccinations internationales en cas de tournées à l'étranger

### 8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL

- ▶ Néant

### 8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ Sauf expositions particulières, pas de durée réglementaire de conservation du dossier médical mais la prescription en matière de responsabilité médicale est de dix ans à compter de la date de consolidation d'un dommage éventuel.

## 9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

- ▶ Les pollutions sont plus liées aux lieux de spectacle qu'au métier.
- ▶ En raison de la concentration de population, risque de transmission de pathologies contagieuses par voie aérienne (grippe...)
- ▶ Les risques d'accidents et d'incendie sont liés aux insuffisances des mesures de sécurisation des lieux de spectacle : incendie des décors ou des accessoires pouvant entraîner des morts par paniqueousculade des "fans"
- ▶ Manifestations excessives des spectateurs pouvant entraîner du chahut, du tapage nocturne, des phénomènes de foule...
- ▶ Attentats possibles
- ▶ Malaise d'un spectateur

## 10. ACTIONS PREVENTIVES

### 10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

- ▶ Etude du poste de travail

### 10.2. PREVENTION COLLECTIVE

- ▶ Moralisation de la médiatisation du métier
- ▶ Sécurisation des lieux de spectacle
- ▶ Contrats de travail corrects pour les intermittents
- ▶ Respect de la réglementation sur le travail des enfants

### 10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Hygiène individuelle : équilibre alimentaire, lutte contre les addictions
- ▶ Pratique d'une activité sportive ou de relaxation
- ▶ Lutte contre le narcissisme (contacts et activités en dehors du milieu du spectacle...)
- ▶ Pour les enfants : scolarisation la plus poussée possible pour permettre une éventuelle reconversion plus facile

### 10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Gestion du budget
- ▶ Gestion de carrière

## 11. REGLEMENTATION

### 11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ▶ Articles [L7121-1](#) à [L7121-30](#) du Code du travail : Artistes du spectacle
- ▶ Articles [L7122-1](#) à [L7122-28](#) du Code du travail : Entreprises de spectacles vivants
- ▶ Article [L7124-34](#) du Code du travail : Infraction aux dispositions concernant le travail des enfants
- ▶ Article [L6331-55](#) du Code du Travail : Contribution des employeurs occupant des salariés intermittents du spectacle au développement de la formation professionnelle continue
- ▶ Articles [L5424-20](#) et [L5424-21](#) du Code du travail : Indemnisation des artistes involontairement privés d'emploi

### 11.2. RECOMMANDATIONS

- ▶ Néant

### 11.3. NORMES

- ▶ Néant

## 11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale des acteurs et acteurs de complément de la production cinématographique](#). Brochure n°3048 du J.O.
- ▶ [Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles](#). Brochure n°3226 du J.O.
- ▶ [Convention collective nationale des théâtres privés](#). Brochure n°3268 du J.O.

## 12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ROME Les fiches métiers. L1203 Art dramatique. (2009)
- ▶ Classification Internationale Type des professions (CITP-08) : 2655 Acteurs. ([O.I.T.](#)) (2008)
- ▶ Fiche n° 1 : Acteur - Evaluation des principaux risques professionnels par métiers - 105 fiches-guides de référence - Frédéric DESCHAMPS, Christian GERAUT - Ellipses 2005
- ▶ Classification INSEE des professions (PCS 2003) : 354c Artistes dramatiques. ([INSEE](#)) (2003)
- ▶ Bulletin de la SMOP (société médicale d'orientation scolaire et professionnelle) - Les métiers du spectacle - n°277 Nov/déc 1979

## 13. ADRESSES UTILES

- ▶ Conservatoires dans la plupart des départements
- ▶ Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre ([ENSATT](#))

**AUTEURS** : Pierrette Trilhe (médecin du travail) (CMIE) (75)

**DATE DE CREATION** : Novembre 2006

**DERNIERE MISE A JOUR** : Février 2010

## Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)